



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2020-366

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2020

Sommaire

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-02-002 - Arrêté DOS-SDA n° 2020-654 du 02.10.20 portant composition du jury de l'épreuve pratique du CCPS du 15 octobre 2020 au CH ROUBAIX (2 pages)	Page 3
R32-2020-10-01-008 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-116 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital de CRÈVECOEUR-LE-GRAND (Oise) (3 pages)	Page 6
R32-2020-10-01-011 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-54 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital de CRÉPY-EN-VALOIS (Oise) (3 pages)	Page 10

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-02-002

Arrêté DOS-SDA n° 2020-654 du 02.10.20 portant
composition du jury de l'épreuve pratique du CCPS du 15
octobre 2020 au CH ROUBAIX

*Arrêté DOS-SDA n° 2020-654 du 02.10.20 portant composition du jury de l'épreuve pratique du
CCPS du 15 octobre 2020 au CH ROUBAIX*

**ARRETE DOS-SDA N° 2020-654 RELATIF A LA COMPOSITION DU JURY DE L'EPREUVE PRATIQUE DU CERTIFICAT DE CAPACITE POUR
EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS
DU 15 OCTOBRE 2020
A LA CENTRALE DE PRELEVEMENTS DU LABORATOIRE DU CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX**

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu les articles R6211-1 à R6211-32 du Code de la Santé Publique ;

Vu les articles L4352-1 à L4352-3 et R4352-13 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions Régionales de Professionnels de Santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du Chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2020 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence ;

Vu l'arrêté modifié du 13 mars 2006 fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins ;

Vu l'arrêté du 30 août 2011 fixant la rémunération des personnes participant à des activités de certification exercées à titre accessoire dans le champ des diplômes sanitaires et de travail social ;

Vu la décision du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 15 septembre 2020 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1er : Une épreuve pratique du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins est fixée au jeudi 15 octobre 2020 à partir de 8 heures 15 à la Centrale de Prélèvements du Laboratoire du Centre Hospitalier de Roubaix.

Article 2 : L'épreuve pratique de prélèvements se déroule devant un jury constitué du :

- Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé par intérim ou de son représentant,
- et de Madame Kathleen GUYOT, Pharmacienne Biologiste au Laboratoire de Biologie Médicale du Centre Hospitalier de Roubaix.

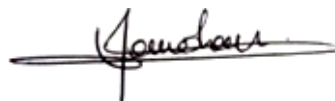
Article 3 : Sont déclarés reçus les candidats qui ont obtenu à cette épreuve pratique une note égale ou supérieure à 12 sur 20. En cas d'échec, le candidat est autorisé à se représenter à cette épreuve dans la limite d'une fois.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : Le Directeur de l'Offre de Soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 2 octobre 2020

Pour le directeur général par intérim de l'ARS
et par délégation,



La responsable de service gestion et formation
des professionnels de santé

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-01-008

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-116 modifiant la
composition nominative du conseil de surveillance de
l'hôpital de CRÈVECOEUR-LE-GRAND (Oise)

ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-116
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'HÔPITAL DE CRÈVECOEUR-LE-GRAND (OISE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/27 du 03 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital local de Crèvecœur-le-Grand (60) ;

Vu l'arrêté DH-2015-523 du 18 décembre 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital local de Crèvecœur-le-Grand (60) ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2020 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision du 15 septembre 2020 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par le Préfet du département de l'Oise concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Crèvecœur-le-Grand en date du 28 mai 2020 ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis en date du 17 juillet 2020 ;

Considérant l'élection de Monsieur Aymeric BOURLEAU en qualité de Maire de Crèvecœur-le-Grand en date du 28 mai 2020 ;

Considérant la désignation de Monsieur Hubert VANYSAKER en qualité de représentant de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au sein du conseil de surveillance de l'hôpital de Crèvecœur-le-Grand ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'hôpital de Crèvecœur-le-Grand est celle fixée en annexe 1.

Article 3 :

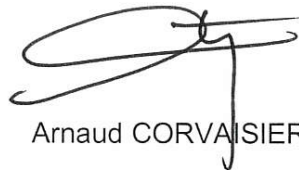
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Article 4 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur de l'hôpital de Crèvecœur-le-Grand sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 01 OCT. 2020

Le directeur général par intérim



Arnaud CORVAISIER

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-116)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Aymeric BOURLEAU, Maire de Crèvecœur-le-Grand, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Hubert VANYSAKER, représentant la communauté d'agglomération du Beauvaisis ;
- Madame Nicole CORDIER en qualité de représentante du conseil départemental de l'Oise,

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Sandrine SELLIER en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Monsieur le docteur Kamal HAMADANI en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement,
- Monsieur Eric MAHIEU en qualité de représentant désigné par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Directeur général de l'Agence régionale de santé,
- Madame Monette VASSEUR (Union départementale des associations familiales), représentante des usagers désignée par le Préfet de l'Oise, et un membre en attente de désignation par le Préfet de l'Oise.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-01-011

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-54 modifiant la
composition nominative du conseil de surveillance de
l'hôpital de CRÉPY-EN-VALOIS (Oise)

ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-54
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'HÔPITAL DE CREPY-EN-VALOIS (OISE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté DESMS n° 2010/26 du 3 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Hôpital local de Crépy-en-Valois ;
- Vu l'arrêté DH n° 2015-524 du 18 décembre 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Hôpital de Crépy-en-Valois (Oise) ;
- Vu l'arrêté du 10 septembre 2020 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu la décision du 15 septembre 2020 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu les désignations par le Préfet du département de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;
- Vu les désignations des représentants du personnel ;
- Vu le compte-rendu de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du 19 juin 2020 ;
- Vu le procès-verbal de l'installation du maire et des adjoints de la commune de Crépy-en-Valois en date du 04 juillet 2020 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Valois en date du 03 septembre 2020 ;

Considérant la désignation de Madame Célia BATTAVOINE en qualité de représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein du conseil de surveillance de l'hôpital de Crépy-en-Valois ;

Considérant l'élection de Monsieur Bruno FORTIER en qualité de maire de la commune de Crépy-en-Valois ;

Considérant la désignation de Monsieur Hubert BRIATTE en qualité de représentant de la communauté de communes du Pays de Valois ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'hôpital de Crépy-en-Valois est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

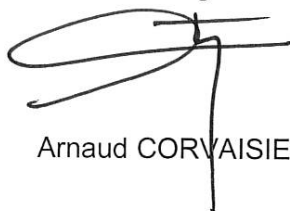
Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et la Directrice de l'hôpital de Crépy-en-Valois sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

0 1 OCT. 2020

Le directeur général par intérim



Arnaud CORVAISIER

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-54)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I -Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Bruno FORTIER, Maire de la commune siège de l'établissement,
- Monsieur Hubert BRIATTE, représentant la communauté de communes du Pays de Valois,
- Monsieur Jean-Paul LETOURNEUR, représentant du conseil départemental de l'Oise.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Célia BATTAVOINE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Docteur Xavier JOLLY, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Véronique KERGIETER, représentante désignée par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Alain BOTTIN en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Mesdames Gisèle MOTTIER et Sophie PETIT, en qualité de représentantes des usagers désignées par le Préfet de l'Oise.